

Budget supplémentaire pour 2022

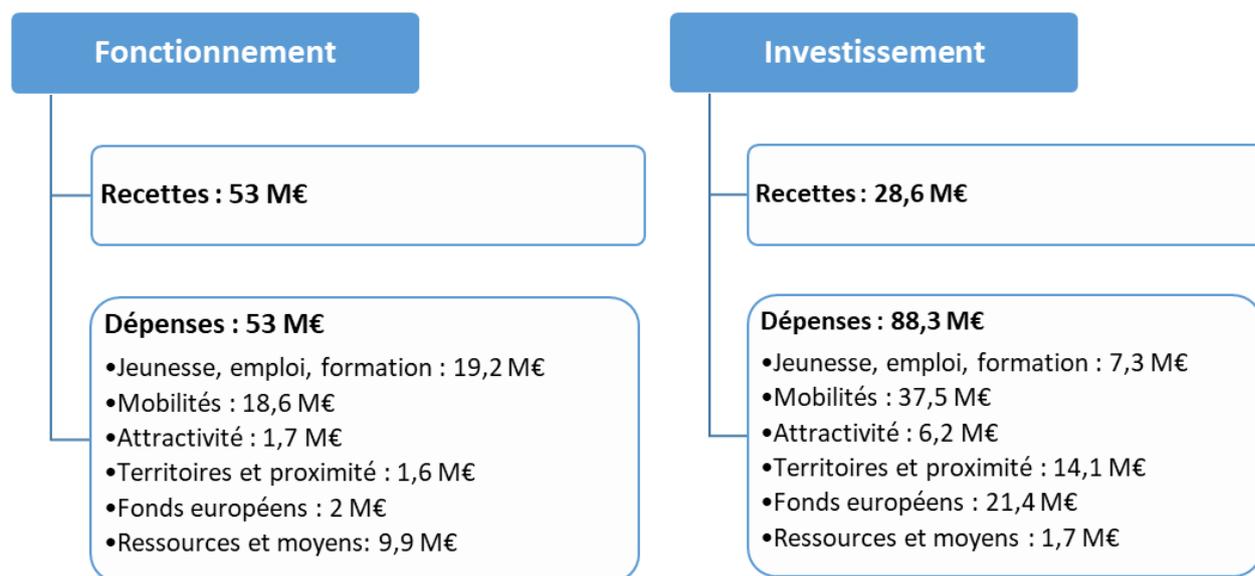
Dans la continuité du Budget Primitif (BP) 2022, la Région poursuit dans ce Budget Supplémentaire (BS) pour 2022 son objectif de **maîtrise des dépenses de fonctionnement** (solde nul entre dépenses et recettes de fonctionnement) et **mobilise des moyens d'investissement croissants** (+88,3 M€), tout en veillant à conserver un taux d'épargne élevé et **une baisse de 9,3 M€ du niveau d'emprunt d'équilibre pour 2022**.

Le BS pour 2022 **ajuste** ainsi en dépenses comme en recettes les montants inscrits au BP 2022 et permet **l'intégration du résultat de l'exercice 2021**. Les inscriptions de crédits de paiement proposées dans ce BS 2022 s'élèvent à +141,3 M€, soit **un ajustement de 4%**, portant le budget total de la Région Grand Est pour 2022 à un montant de 3,67 Md€.

Elles tiennent compte à la fois des facteurs inflationnistes engendrés par la crise ukrainienne mais permettent aussi de consacrer des efforts accrus en s'appuyant sur les fonds européens de relance pour conforter les services de base à la population en milieu rural, en faveur des véhicules à faibles émissions et en faveur de la performance industrielle.

Les modifications d'inscriptions concernent également **les recettes, en hausse de +81,6 M€**, notamment dans le domaine de la gestion des fonds européens, de la formation, des mobilités et des ressources fiscales.

Le présent rapport vise à détailler les mouvements proposés.



Il est présenté en 4 parties :

- 1. Les résultats de la gestion 2021**
- 2. En fonctionnement, un solde nul entre dépenses et recettes**
- 3. En investissement, des efforts accrus en s'appuyant sur les fonds européens de relance notamment pour conforter les services de base à la population en milieu rural, en faveur des véhicules à faibles émissions et en faveur de la performance industrielle**
- 4. Le bilan comptable du BS 2022**

1. Les résultats de la gestion 2021

Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats cumulés nets des exercices précédents qui s'élèvent à **+69 021 268,14 €**.

2. En fonctionnement, un solde nul entre dépenses et recettes

L'inscription nette de recettes de fonctionnement proposée au BS 2022 s'élève à +53 M€, comparée à des inscriptions de dépenses nettes à hauteur de +53 M€ en crédits de paiement en fonctionnement (CPF).

2.1. Les recettes de fonctionnement (+53 M€)

Le solde des recettes de fonctionnement s'élève à +53 M€ et concerne pour l'essentiel les secteurs ci-après :

RESSOURCES ET MOYENS :

Fraction de TVA : + 44 M€

La Région bénéficie désormais de deux fractions de TVA distinctes :

- Depuis 2018, une première fraction de TVA en échange de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le produit correspondant a été évalué dans le cadre du BP 2022 à 458,3 M€, sur la base d'une progression de 3% par rapport au voté 2021 après DM2. En appliquant cette même progression sur le CA 2021 (479,2 M€), la prévision budgétaire correspondante peut être portée à 493,6 M€, soit un réajustement proposé au BS de 35,3 M€.

- Depuis 2021, est venue s'ajouter une seconde fraction de TVA, attribuée en compensation de la suppression de la part régionale de CVAE.

Le montant notifié à ce titre en 2022 s'établit à 763,858 M€ contre 755,137 M€ inscrits au BP 2022. La prévision budgétaire correspondante peut donc être augmentée de 8,721 M€.

TICPE – Parts modulables : + 6,6 M€

Les recettes issues des parts modulables de TICPE (dont la TICPE Grenelle) demeurent dynamiques au cours des premiers mois de l'année 2022, dans la poursuite de la tendance constatée fin 2021. En conséquence, les prévisions budgétaires correspondantes peuvent être réajustées sur la base du CA 2021, soit une progression globale de 6,65 M€.

TICPE – Part Compensation : + 2,2 M€

Suite à la réception de la note d'information du 1^{er} février 2022 relative aux compensations financières des transferts de compétences inscrites dans la loi de finances initiale pour 2022, la prévision budgétaire afférente à la part compensation de la TICPE peut être portée à 328,4 M€, soit une hausse de 2,2 M€.

IFER : -1,6 M€

Sur la base du montant notifié le 18 mars 2022 (57,7 M€), il convient de réduire la prévision budgétaire liée à l'IFER de 1,6 M€.

Dotations : +5,9 M€

Plusieurs notifications ont été reçues en début d'année 2022 en matière de dotations, nécessitant un réajustement global des prévisions budgétaires de 5,9 M€. Ce dernier recouvre notamment la prise en compte de la dotation de compensation pour perte des frais de gestion CVAE (+8,3 M€), ainsi que la diminution de la Dotation de Compensation pour la Réforme de la Taxe Professionnelle et de la Dotation pour transfert des compensations de fiscalité directe locale. Il faut noter aussi des diminutions de dotations (- 2,476 M€) suite à la réception de notifications, en particulier concernant la DCRTP (-1,292 M€) et la dotation pour perte de compensation de fiscalité directe locale (-0,830 M€).

MOBILITE : + 6,3 M€

La Région Grand Est a signé avec la Région Hauts-de-France une convention de transfert de gouvernance sur la ligne Vallée de la Marne pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021. Cette convention prévoit un versement annuel au plus tard au 31 juillet de l'année +1 d'une contribution en fonctionnement de 6,3 M€ et en investissement de 2,1 M€. En 2021, la Région Hauts-de-France a versé ces contributions qu'elle n'était tenue de verser qu'au plus tard au 31 juillet 2022. Lors de la préparation du BP 2022, par prudence, ces recettes n'ont pas été inscrites dans la mesure où celles pour l'année 2022 pouvaient être versées au plus tard au 31 juillet 2023. A la suite d'échanges avec la Région Hauts-de-France, il s'est avéré que celle-ci a prévu à son budget 2022 le versement de ces sommes, qui va donner lieu de son côté à un rapport d'affectation d'AE et d'AP. Il est donc proposé d'inscrire en recettes au BS 2022 6,3 M€ de recettes de fonctionnement.

ATTRACTIVITE : + 6 M€

Il s'agit principalement de 5,3 M€ au titre de la distribution de dividendes pour Alsace Croissance.

POTENTIELS : - 20 M€

Il est proposé une annulation de -27,4 M€ sur le PRIC/PACTE 2019-2022 relative à la sous réalisation globale qui s'élève à ce jour à 76 M€ (/556 M€) générant cette baisse de recette et une baisse de la dépense en 2022 de -30 M€.

Il s'agit aussi d'annuler -11,8 M€ suite au report, en accord avec l'Etat, d'une partie des dépenses du plan jeunes de 2021 à 2022 ; plan jeunes 2021-2022 d'un montant global de 58,83 M€ dont la prévision initiale des dépenses et recettes 2021 s'élevait à 29,5 M€ ; la recette a été perçue en totalité en 2021, générant une baisse de la recette 2022 (échancier prévu : 50 % en N et 40 % en N+1 soit en 2022 au vu de la réalisation de 50 % de dépenses en 2021).

Il est prévu aussi + 12,44 M€ correspondant à la recette du plan additionnel Demandeur d'Emploi Longue Durée 2022-2023 (DELD) d'un montant global de 24,894 M€, attribué en fin d'année par l'Etat à la Région et + 3,66 M€ correspondant à un ajustement des recettes FSE suite au titrage du PO en 2022 au lieu de 2021.

Il est prévu aussi une inscription de recettes à hauteur de 3,3 M€ en 2022. Il s'agit à la fois de l'inscription de la recette de 1,1 M€ relative au titrage de la recette 2021 en 2022, prévu initialement en 2021 s'agissant du CARIF/OREF, du solde de la subvention en provenance de l'Etat relative à la création de places supplémentaires en instituts de formation des soins infirmiers ou d'auxiliaires médicaux et sociaux (plan Ségur au titre de 2021) et du remboursement d'avances remboursables des Ecoles de la 2^{ème} chance.

FONDS EUROPEENS: + 2 M€

Un montant total de 4 M€ de CPF est à inscrire dans le cadre du présent BS 2022 au titre REACT-EU FEDER. Ce montant permettra d'assurer les premiers versements des dossiers programmés au titre de REACT-EU avant la fin de l'exercice. Parallèlement aux dépenses liées à REACT-EU FEDER, un montant de recettes est à inscrire d'un même montant, soit 4 M€.

Les dernières estimations sur les paiements des dossiers INTERREG V Rhin Supérieur 2014-2020 montrent un besoin en investissement plus important que prévu, contrairement au fonctionnement, et ce, pour un volume total identique. Aussi il est souhaité l'inscription de CPI de 2 M€ supplémentaires, et la diminution des CPF à -2 M€ par rapport au vote du BP 2022. Les recettes sont donc ajustées à même hauteur (+2 M€ sur le chapitre 906 et -2 M€ sur le chapitre 936).

2.2. Les dépenses de fonctionnement (CPF : +53 M€)

TERRITOIRES ET PROXIMITE : +2,8 M€ en AE / + 1,6 M€ en CPF

Le rapport 22SP-792 « Mesures d'Urgence en Faveur des Véhicules à Faibles Émissions » en date du 17/03/22 prévoit :

- La reconduction du dispositif « Soutien à la conversion bioéthanol » ;
- Le soutien aux habitants du Grand Est pour l'acquisition d'une voiture à faibles émissions ;
- Le soutien aux artisans, commerçants et agriculteurs du Grand Est pour l'acquisition d'une voiture à faibles émissions ;
- Le soutien au vélo et vélo-cargo à assistance électrique - acquisition et transformation.

L'externalisation de l'instruction de ces dossiers par un prestataire, occasionnera des coûts de fonctionnement (marché) chiffrés à 600 000 € en AE et en CPF. Par ailleurs, l'externalisation de l'instruction des dossiers « Chaleur renouvelable » par un prestataire, occasionnera des coûts de fonctionnement (marché) chiffrés à 100 000 € (+100 000 en AE) dont 50 000 € (+50 000 en CPF) pourraient être payés en 2022.

Le rapport 22CP-799 en date du 18/03/2022 prévoit la compensation de la fin des exonérations des tarifs de cartes grises pour les véhicules dits propres pour les concessionnaires ayant signé des ventes avant le 1er février 2022 - date de fin de l'exonération de taxe - et qui n'ont pas intégré le coût de la taxe sur les certificats d'immatriculation dans le contrat de vente. Cette compensation est estimée à 970 000 € en AE et 670 000 € en CPF.

La mise en œuvre du partenariat Solar Impulse prévoit une répartition du financement entre les trois DGA Attractivité, Mobilités et Transitions. Au titre de 2022, un dernier versement de 225 000 € en section de fonctionnement, sera réparti ainsi :

- DGA Attractivité : 50 000 €
- DGA Mobilités : 100 000 €
- DGA Transitions : 75 000 €

En conséquence, une inscription de CPF à hauteur de 150 000 € est proposée, et est compensée par des inscriptions négatives dans les deux DGA Attractivité et Mobilités.

Le conventionnement avec les Agences d'Urbanisme, prévu sur 2 ans lors de la préparation budgétaire 2022, sera effectivement conclu pour la période 2022-2024. Un complément de 200 000 € en AE est donc nécessaire pour contractualiser l'engagement régional en 2022.

Au premier semestre 2021, et ce dans toutes les régions, les Espaces Conseil FAIRE ont rencontré un surcroît intense d'activité. Pour répondre à cette charge, le Ministère de la Transition Écologique a élaboré un plan de mesures à court et moyen termes destiné à soulager la charge des conseillers du réseau FAIRE. Une des mesures de ce plan consiste à attribuer des primes aux Espaces Conseil Faire (ECF) liées à leur activité et à leur nécessité de recrutement : les primes dites « de surchauffe ». Ces primes s'inscrivent dans le programme SARE et sont financées par le dispositif CEE, elles ne nécessitent pas de contrepartie en fonds publics. Pour assurer le versement de ces primes de surchauffe, intégralement financé par le dispositif CEE du programme SARE, il convient d'inscrire une AE complémentaire de 724 720 €.

MOBILITE : +114,6 M€ en AE / 18,6 M€ en CPF

Les conséquences des événements en Ukraine sur les prix de l'énergie risquent d'impacter directement les charges de SNCF Voyageurs dans l'exécution de la convention d'exploitation TER. A ce stage, SNCF Voyageurs n'a pas encore formulé d'évaluation précise de cet impact, mais uniquement les estimations suivantes :

- sur le devis définitif 2021 qui sera transmis en juin 2022, impacté par le 3^{ème} confinement du printemps 2021 mais aussi la hausse des indices, l'impact est estimé à 13 M€ ;
- sur l'année 2022, une re-prévision des charges par rapport à l'avenant 14 signé début 2022 serait nécessaire à hauteur de +12 M€.

Il est donc proposé d'inscrire au BS 2022 des AE/CPF supplémentaires de 15 M€ par rapport aux inscriptions prévues au BP 2022.

En matière de service régional de transport routier interurbain et scolaire, il est proposé une inscription d'AE supplémentaire de 100 M€ et de CPF de 4 M€. Par prudence, et en prenant en compte une poursuite de la hausse des prix du gazole au-delà de juillet 2022, il est proposé d'anticiper un impact de +9,1 M€ correspondant à l'estimation de la revalorisation de septembre 2022 sur la base des derniers indices connus (avril) et à l'impact d'un calcul rétroactif au réel sur les mois d'avril à août 2022 de la formule de revalorisation. A cela s'ajoute l'impact à la hausse des offres des candidats dans le cadre des réseaux 68, 54 et 67. Sur le 68 en particulier, les retours des candidats par rapport à l'affectation d'AE de novembre 2021 s'avèrent substantiellement supérieurs aux prévisions, de telle sorte que pour les 7 années d'exécution, l'impact est évalué à 100 M€ en AE.

ATTRACTIVITE : +4,7 M€ en AE / +1,7 M€ en CPF

En matière d'innovation, il est proposé l'inscription de :

- + 0,6 M€ en AE et CPF dans le cadre du transfert des crédits de l'Etat pour le soutien aux pôles de compétitivité. Une inscription en recettes à même hauteur est prévue.
- + 1,3 M€ en AE pour Grand E-Nov ;
- + 0,1 M€ en AE pour financer le dossier de la SCIC LE BLOC afin de soutenir le projet estival « Quartier Libre-Quartier estival » sur la friche des Magasins Généraux à Reims, projet se situant à la croisée de plusieurs enjeux liés aux politiques régionales, tant sur le plan de l'aménagement du territoire, de l'économie sociale et solidaire, de la culture, comme de la jeunesse ou des tiers lieux. Il constituera donc un levier important d'attractivité, d'innovation et de dynamisation territoriale mêlant culture, citoyenneté et innovation sociale.

Dans le domaine du développement économique et de la culture, des AE sont proposées :

- + 0,5 M€ pour accompagner le déploiement des nouveaux pôles créa sur les zones jusqu'à présent blanches dans le cadre du dispositif, et engager un nouveau programme pluriannuel d'accompagnement export des entreprises ;
- + 0,2 M€ pour lancer le marché STAR'EST relatif aux zones industrielles « clés en main » au titre de la mise en œuvre du plan de 500 relocalisations ;
- +0,9 M€ pour le soutien à la diffusion culturelle et en faveur du patrimoine.

D'autre part, en matière de tourisme, il est prévu une inscription de 0,7 M€ en AE et CPF s'agissant du Syndicat Mixte d'Aménagement (SMA) du Lac de Madine.

JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION : +128,7 M€ en AE / +19,2 M€ en CPF

Les inscriptions dans le domaine des lycées sont essentiellement liées à l'inflation des dépenses d'énergie.

S'agissant des énergies :

- au niveau de l'électricité, l'achat groupé est organisé par la Région depuis 2016 avec la totalité des établissements publics d'enseignement du Grand Est. Afin de couvrir les besoins liés à l'augmentation des prix une enveloppe supplémentaire de 9,6 M€ est sollicitée en CPF et 30 M€ en AE ;
- au niveau du gaz naturel, la fin des tarifs réglementés de vente de gaz naturel, intervenue fin 2014 induit pour les différents établissements d'enseignement, de sélectionner leur fournisseur par voie d'appel d'offres. Depuis le début de l'année 2020 et pour une période de 4 ans, avec l'accord des différents lycées publics, la Région a organisé puis pris en charge l'achat de gaz naturel pour la totalité des lycées publics.
Le périmètre du marché a été étendu sous la forme d'un groupement de commandes avec quelques lycées privés, des CFA et GRETA publics ainsi qu'avec les CREPS. Ce marché, passé avec la société « Gaz de Bordeaux », arrive à échéance à la fin de l'année 2023.
Dans le contexte actuel de forte volatilité des prix du gaz, comme de l'électricité, du pétrole et du charbon, il apparaît que l'anticipation des demandes de fixation de prix sur le marché permet d'obtenir des tarifs préférentiels sur la molécule. Acheter du gaz en gros est une solution efficace d'optimisation du coût global de l'énergie.

Il était initialement prévu de renouveler ces marchés au cours de l'année 2023, mais au vu de ces éléments, il est proposé d'anticiper la consultation sur 2022 afin d'être opérationnel avant la fin de l'année et de pouvoir commencer les fixations de prix pour les années 2024 et suivantes, misant sur un effet d'aubaine lié à cette anticipation. Par conséquent, afin de permettre le lancement de cette consultation, il est proposé de réserver une enveloppe prévisionnelle de 95 M€ en autorisation d'engagement pour couvrir les 4 années (2024 à 2027) en fourniture de gaz.

Ces achats groupés concernent les lycées publics non raccordés à un réseau de chaleur. Pour les lycées publics raccordés et les lycées privés, la Région s'est engagée à couvrir intégralement la hausse des tarifs d'énergie estimée à 4 M€ pour 2022 (3 M€ / dotations lycées publics et 1 M€ pour les lycées privés).

Concernant les lycées en transition, il est prévu d'inscrire un montant de 1,3 M€ en AE pour le lancement du marché relatif aux déchets dangereux. Le marché sur 4 ans est arrivé à échéance au 31/12/2021. L'incidence en CPF interviendra à partir de 2023.

S'agissant du soutien au développement des pratiques sportives, il est prévu un abondement visant essentiellement :

- un besoin de 0,45 M€ en AE et CP pour abonder les partenariats avec les villes départ et arrivée du Tour de France Femmes ;
- un besoin complémentaire de 0,17 M€ pour Moselle Open / tournoi 2021 ;
- un besoin de 0,19 M€ en AE et CPF pour le marché caravane du Tour de France Femmes ;
- un besoin de 0,25 M€ en AE et CPF pour le marché « Accompagnement juridique financement sport professionnel : intervention sur le volet droit des sociétés/ droit financier » ;
- un besoin complémentaire de 0,45 M€ en AE et de 0,2 M€ en CPF pour le marché de prestations de services aux Sportifs de Haut Niveau Perform'Est.

Par ailleurs 0,6 M€ en AE et CF sont inscrits au titre de l'autonomie des jeunes pour abonder les bourses à la Mobilité des étudiants, pour financer d'une part le rapatriement des étudiants de Russie et d'Ukraine et d'autre part l'afflux de demandes en 2022.

Concernant les CFA, 3,5 M€ en AE et CPF sont transférés en section d'investissement.

La masse salariale concernant les ATTEE est en hausse de 7,5 M€ en CPF suite aux différentes revalorisations présentées ci-dessous (paragraphe « Ressources et Moyens »).

FONDS EUROPEENS : +2 M€ en AE / +2 M€ en CPF

Un montant de 2 M€ d'AE est proposé au BS 2022 afin de tenir compte de la 2^{ème} tranche financière de REACT-EU. L'AE inscrite sera portée à 14 M€ en fonctionnement pour REACT-EU FEDER. Un montant total de 4 M€ de CPF est également à inscrire dans le cadre du présent BS 2022 au titre REACT-EU FEDER. Ce montant permettra d'assurer les premiers versements des dossiers programmés au titre de REACT-EU avant la fin de l'exercice.

Concernant INTERREG un transfert de 2 M€ du fonctionnement vers l'investissement permet de réajuster les besoins constatés.

RESSOURCES ET MOYENS : +2,5 M€ en AE et +9,9 M€ en CPF

Les annonces gouvernementales de mars dernier relatives au dégel du point d'indice conduisent à inscrire par anticipation et dans l'attente des décrets d'application dès ce budget supplémentaire la somme de 5,5 M€ en CPF. Cette estimation reste hypothétique tant pour son taux que pour la date d'entrée en application.

Outre cette hausse annoncée, le budget des Ressources Humaines doit faire face à des augmentations aux causes diverses évaluées à 6,8 M€, non anticipées lors de la préparation budgétaire du BP.

- L'application de la nouvelle grille pour les catégories C à compter du 1^{er} janvier qui a un effet cascade sur les bonifications et les déroulements de carrière (avancement d'échelon accéléré)
- L'alignement de l'indice minimum avec le montant du SMIC à compter du 1^{er} mai
- Le versement de la prime inflation compensée par des recettes (titres émis auprès de l'URSSAF)
- Le remplacement dans les établissements où les besoins n'ont pas faibli. L'absentéisme est supérieur de 3 à 4% par rapport à une période hors COVID, tandis que le nombre de temps partiels thérapeutiques a doublé.

Par ailleurs, la convention cadre signée entre l'État et la Région pour la programmation des actions de DataGrandEst jusqu'en 2027 a été signée en 2021. Depuis, les travaux menés avec les acteurs du territoire sur les orientations et les actions à privilégier ont pu être établis. Ce programme de travail a été validé par le comité de pilotage DataGrandEst courant avril 2022. Cette visibilité, l'éligibilité pour bénéficier de fonds européens au titre du nouveau programme FEDER et la répartition de la maîtrise d'ouvrages des projets entre l'État et la Région permettent à présent d'identifier le montant des engagements nécessaires sur l'ensemble du programme jusqu'en 2027. En conséquence, dans le cadre de cette étape budgétaire, il est sollicité l'inscription d'AE complémentaires à celles prévues au BP à hauteur de 2,5 M€. Il est à noter que pour la quasi-totalité des actions du programme DataGrandEst, les dépenses sont associées à des recettes à hauteur de 80% (60% de FEDER et 20% de FNADT Etat), le reste à charge pour la Région se situant à hauteur de 20%.

Il est prévu enfin un montant de provisions de +4,6 M€ de CPF. Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général, repris par l'instruction budgétaire et comptable M71. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien d'étaler une charge. Les provisions constituent une opération d'ordre semi-budgétaire comprenant à la fois une dépense (budgétaire) de fonctionnement (la dotation) et un crédit au compte de bilan (non budgétaire) pour le même montant (la provision). La constitution d'une provision pour dépréciation des comptes de redevables permet de faire face au risque présenté par des créances régionales pour lesquelles l'issue des poursuites engagées pour effectuer le recouvrement, est incertaine, compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs. Chaque risque ou dépréciation doit être apprécié de manière telle que les budgets et les comptes traduisent le plus fidèlement possible la réalité de la situation financière de la collectivité à un moment donné. Ce principe conduit à réajuster les provisions au fur et à mesure de la variation des risques. La Région doit donc constater des reprises sur provisions ou des provisions complémentaires. La reprise sur provision se traduit par une recette budgétaire de fonctionnement qui s'accompagne, soit d'une admission en non-valeur de même montant que la reprise lorsque le risque est avéré (dépense budgétaire de fonctionnement), soit d'un rétablissement de crédit lorsque la provision devient sans objet.

3. En investissement, des efforts accrus en s'appuyant sur les fonds européens de relance notamment pour conforter les services de base à la population en milieu rural, en faveur des véhicules à faibles émissions et en faveur de la performance industrielle.

3.1. Les recettes d'investissement (+ 28,6 M€)

Le solde des recettes d'investissement s'élève à + 28,6 M€ et concerne pour l'essentiel les secteurs ci-après :

ATTRACTIVITE : +4 M€

Il s'agit de prendre en compte + 4 M€ de recettes en lien avec le fonds de Résistance (remboursements des avances remboursables et contributions de la CDC et des EPCI).

MOBILITE : +2,1 M€

Il s'agit du pendant en investissement de la convention signée avec la Région Hauts-de-France pour le transfert de gouvernance sur la ligne Vallée de la Marne (cf recettes de fonctionnement).

FONDS EUROPEENS : +21,4 M€

Un montant total de 19,4 M€ de CPI est proposé au titre des programmes FEADER. Ce montant est lié aux attestations de dépenses reçues de l'ASP correspondant à la période du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2021 et pour lesquelles un complément de crédits est nécessaire par rapport aux prévisions budgétaires du BP 2022. Parallèlement aux dépenses liées aux programmes FEADER, un montant de recettes est à inscrire d'un même montant, soit 19,4 M€.

Concernant INTERREG un transfert de 2 M€ du fonctionnement vers l'investissement permet de réajuster les besoins constatés en dépenses et en recettes.

3.2. Les dépenses d'investissement (+88,3 M€)

TERRITOIRES ET PROXIMITE : +48,7 M€ en AP / +14,1 M€ en CPI

Au titre de la relance suite à la crise du COVID-19, des enveloppes financières ont été allouées par la Commission européenne en 2021 et 2022 à la Région Grand Est. Concernant le FEADER Relance - Appel à Projets service de base à la population en milieu rural, ce sont 23 M€ qui seront mobilisés pour les 141 dossiers ayant reçu la meilleure note. En complément à cette enveloppe, la Région a décidé de mobiliser une somme équivalente sur le budget de la cohésion des territoires, permettant ainsi de financer des projets éligibles à l'AAP. Une inscription complémentaire en AP de 23 M€ et de CPI à hauteur de 4,5 M€ est donc proposée, afin d'engager les 399 dossiers retenus ou sur liste d'attente.

Le rapport 22SP-792 « Mesures d'Urgence en Faveur des Véhicules à Faibles Émissions » en date du 17/03/22 prévoit :

- La reconduction du dispositif « Soutien à la conversion bioéthanol » ;
- Le soutien aux habitants du Grand Est pour l'acquisition d'une voiture à faibles émissions ;

- Le soutien aux artisans, commerçants et agriculteurs du Grand Est pour l'acquisition d'une voiture à faibles émissions ;
- Le soutien au vélo et vélo-cargo à assistance électrique - acquisition et transformation ;

Selon la volumétrie suivante :

Dispositif	Nombre de dossiers cible	Budget cible en €
Installation kit E85	7 500	4 125 000
Véhicule propre particulier	2 000	6 000 000
Véhicule propre pro	1 000	2 000 000
Vélo à Assistance Electrique	10 000	2 000 000

En conséquence un complément en AP de 14,1 M€ et de CPI à hauteur de 6 M€ est proposé.

Le rapport 22CP-867 « Mesures d'urgence en faveur des économies de chauffage » en date du 08/04/22 à destination des particuliers en Grand Est prévoit :

- Le soutien aux habitants du Grand Est pour la rénovation performante de leur maison individuelle ;
- Le soutien aux habitants du Grand Est pour l'acquisition d'un équipement de production de chaleur renouvelable ;

Selon la volumétrie suivante :

Dispositif	Nombre de dossiers cible	Budget cible en €
Chaleur renouvelable	3 400	4 000 000
Rénovation Maison	500	2 000 000
Rénovation Copro	90	4 000 000

En conséquence un complément en AP de 10 M€ et de CPI à hauteur de 1,5 M€ est proposé.

2 M€ en CPI sont prévus en soutien aux raccordements au très haut débit pour lequel les demandes d'accès ont accéléré.

MOBILITE : +46 M€ en AP / +37,5 M€ en CPI

Au moment du vote du BP, il était prévu que dès 2022 la SPL puisse porter dans le cadre de la concession sur le matériel roulant ferroviaire les appels de fonds à SNCF Voyageurs pour l'acquisition des 30 Régiolis Transfrontaliers, des 9 Régiolis domestiques pour le REME, des 3 Régiolis H2, des OPMV et de l'acquisition des TER 2NNG d'occasion à la Région Normandie.

Compte tenu du planning actualisé de mise en place de cette concession, la SPL ne sera en pratique pas en mesure en 2022 d'effectuer les levées de dette nécessaires, ce qui augmente le volume de CP à prévoir sur l'exercice 2022.

Par ailleurs, au moment du vote du BP, les montants relatifs à la réalisation d'opérations de maintenance industrielle sur le parc de matériel roulant dans le cadre de l'exécution de la convention d'exploitation avec SNCF Voyageurs étaient encore en cours de négociation avec SNCF Voyageurs. Au premier trimestre 2022, par rapport au premier chiffrage non consolidé, une hausse significative du coût du programme d'organes majeurs lié essentiellement à la hausse du nombre d'essieux à traiter sur l'ensemble des matériels Régiolis a été communiquée par SNCF Voyageurs de l'ordre de +7 M€. Le solde sur 2022 du programme d'OMI 2017-2021 fait lui aussi apparaître un solde en défaveur de la Région de 2,9 M€.

In fine, il est proposé d'inscrire 46 M€ d'AP supplémentaires pour le conventionnement du programme organes majeurs et 32 M€ de CP supplémentaires.

5,5 M€ sont proposés pour compléter l'acquisition de nouveaux autocars roulant au GNV ainsi qu'à la construction d'une station d'avitaillement sur le site du nouveau lieu de remisage des cars. Ce projet a été présenté à l'Etat et a fait l'objet d'un cofinancement dans le cadre du plan France Relance au titre de la dotation régionale d'investissement.

ATTRACTIVITE : +9 M€ en AP / +6,2 M€ en CPI

S'agissant d'accompagner les transitions et de développer la performance industrielle, il est prévu :

- + 2 500 000 € en AP permettant d'abonder les aides octroyées au titre de la réhabilitation d'un ensemble immobilier comprenant trois actifs du projet « VITTEL horizon 2030 » suite à l'augmentation des coûts des matériaux.
- + 1 700 000 € en AP et + 1,7 M€ en CPI permettant la constitution d'une SPL.
- + 4 800 000 € en AP pour soutenir l'EPCI Rives de Meuse au titre d'un bâtiment permettant d'accueillir des entreprises.
- + 2,5 M€ en CPI au titre du remboursement des EPCI contributeurs au Fonds Résistance.

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, sont proposés :

- + 1 M€ de CPI pour YSchool dans la perspective de la création d'une structure à capitaliser en cours d'année pour le portage des développements de l'établissement ;
- + 2,5 M€ de CPI en faveur du développement et l'équipements des établissements d'enseignement supérieur.

Ces crédits sont financés par virement du secteur de l'innovation.

En matière de tourisme, il est prévu +1,45 M€ de CPI pour l'achat de terrains de la ZAC de Chambley à la SEBL. La Région a délégué l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la viabilisation et la vente de terrains sur le site de Chambley à la SEBL. Un rachat de terrains est par conséquent nécessaire suite à la fin du marché correspondant.

JEUNESSE, EMPLOI, FORMATION : +18 M€ en AP / +7,3 M€ en CPI

S'agissant de la transition énergétique des lycées, il y a le besoin de 13 M€ en AP et 3,3 M€ en CPI correspondant à :

- Lycées Verts Phase I : +1,6 M€ en AP (Lycée Schuman + 0,75 M€ et Lycée Chopin + 0,85 M€) ;
- Lycées Verts Phase II : + 3 M€ en AP et 3,3 M€ en CPI (dont Lycée Goulden + 1,49 M€ et Lycée Kastler + 1,50 M€) ;
- Lycées Verts Phase II : + 7,5 M€ en AP = ajout de 5 projets dans la cadre de la phase II (mobilisation de fonds REACT EU libérés par ailleurs) ;
- AP complémentaire de 0,85 M€ pour couvrir les potentielles augmentations de coûts liées au contexte.

Concernant l'activité « Soutenir le sport pour tous » il est proposé un besoin complémentaire de 1,75 M€ en AP pour le stade de la Meinau.

Concernant le « financement de l'investissement des CFA », au vu du besoin affiné en CPI pour 2022 et dans le cadre de la fongibilité accordée par l'Etat entre la section fonctionnement et investissement, il est proposé d'opérer une inscription de 3,5 M€ en investissement en AP et CPI provenant de la section fonctionnement. Ce transfert permettra de couvrir de nouveaux besoins en investissement dans les CFA.

0,6 M€ permettent d'abonder le plan d'urgence étudiants.

FONDS EUROPEENS : +17 M€ en AP / +21,4 M€ en CPI

Un montant de 17 M€ d'AP est proposé au BS 2022 afin de tenir compte de la 2^{ème} tranche financière de REACT-EU FEDER de 37,5 M€ et qui sera attribuée au Grand Est cette année après celle de 148,2 M€ de 2021. L'AP inscrite sera portée à 145 M€ en investissement.

Un montant total de 19,4 M€ de CPI est à inscrire dans le cadre du présent BS 2022 au titre des programmes FEADER sur le chapitre 906. Ce montant est lié aux attestations de dépenses reçues de l'ASP correspondant à la période du 16 octobre 2020 au 15 octobre 2021 et pour lesquelles un complément de crédits est nécessaire par rapport aux prévisions budgétaires du BP 2022.

Concernant INTERREG un transfert de 2 M€ du fonctionnement vers l'investissement permet de réajuster les besoins constatés en dépenses et en recettes.

RESSOURCES ET MOYENS : +4,9 M€ en AP / +1,7 M€ en CPI

La convention cadre signée entre l'État et la Région pour la programmation des actions de DataGrandEst jusqu'en 2027 a été signée en 2021. Depuis, les travaux menés avec les acteurs du territoire sur les orientations et les actions à privilégier ont pu être établis. Ce programme de travail a été validé par le comité de pilotage DataGrandEst courant avril 2022. Cette visibilité, l'éligibilité pour bénéficier de fonds européens au titre du nouveau programme FEDER et la répartition de la maîtrise d'ouvrages des projets entre l'État et la Région permettent à présent d'identifier le montant des engagements nécessaires sur l'ensemble du programme jusqu'en 2027.

En conséquence, dans le cadre de cette étape budgétaire, il est sollicité l'inscription d'AP complémentaires à celles prévues au BP, à hauteur de 1,8 M€. Il est à noter que pour la quasi-totalité des actions du programme DataGrandEst, les dépenses sont associées à des recettes à hauteur de 80% (60% de FEDER et 20% de FNADT Etat), le reste à charge pour la Région se situant à hauteur de 20%.

En matière informatique, en investissement, des inscriptions complémentaires en AP et CPI sont également sollicitées pour permettre :

- la mise à niveau des outils de programmation de la formation professionnelle ainsi qu'un audit (155 k€),
- le développement d'outils notamment pour les lycées, DTN et DTR (253 k€),
- le développement de référentiels et de décisionnels lycées et orientation (235 k€),
- le développement des outils de suivi PTRTE,
- le développement des Parcours de Transformation / GET,
- l'assistance et l'expertise technique métier pour les mobilités ferrés.

Ces inscriptions sont compensées par des annulations au sein des budgets opérationnels.

Par ailleurs, la dynamique de montée en charge des projets décisionnels et data nécessite un accroissement de la chefferie de projet « architecture de données » en supplément des besoins de développement sur les référentiels Tiers financiers (200 k€).

Une revalorisation du budget Cyber sécurité (73 k€) s'avère également nécessaire au regard des procédures contractuelles, ainsi que l'avancement de la migration de l'outil d'urbanisation (50 k€) en perspective des homologations RGS et des besoins de cartographie des risques, notamment SSI.

Enfin, des crédits sont nécessaires pour l'étude préliminaire sur le cloud souverain (80 k€) et le remplacement de matériels dont l'extension de durée de vie à 2023 s'est avérée infructueuse (208 k€).

4. Le bilan comptable du BS 2022

Le budget supplémentaire pour 2022 s'élève en dépenses et en recettes à un montant de **+ 684,2 M€**. Le solde entre recettes et dépenses s'établit à **-9,3 M€**, permettant de réduire l'inscription d'emprunt d'équilibre de même montant.

Les dépenses et les recettes d'ordre s'élèvent quant à elles à 697 M€.

		DEPENSES		RECETTES
		Autorisations de programme / d'engagement	Crédits de paiement	
2021	Résultat de clôture		542 916 721,72	611 937 989,86
2022	Fonctionnement	255 395 585,00	53 016 665,00	53 065 467,03
	Investissement	143 700 643,00	88 305 843,00	28 566 635,85
	Emprunt d'équilibre			- 9 330 863,02
TOTAL BS			684 239 229,72	684 239 229,72

BUDGET 2022 - Dépenses

Priorités/Objectifs stratégiques	BP 2022				BS 2022				BP + BS 2022			
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement		Investissement	
	AE	CF	AP	CP	AE	CF	AP	CP	AE	CF	AP	CP
Jeunesse, emploi, formation	460 262 650	834 057 140	346 733 000	316 707 902	128 705 000	19 200 000	18 050 000	7 296 000	588 967 650	853 257 140	364 783 000	324 003 902
Accompagner la transition numérique et environnementale des lycées et des lycéens	7 900 000	8 000 000	76 915 000	89 915 000	1 320 000	0	13 000 000	3 300 000	9 220 000	8 000 000	89 915 000	93 215 000
Créer les conditions favorables à la réussite des lycéens	80 970 500	133 702 800	203 327 000	169 560 037	129 250 000	13 850 000	0	0	210 220 500	147 552 800	203 327 000	169 560 037
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale (ATTEE)	0	197 475 840			0	7 465 000			0	204 940 840	0	0
Faciliter l'accès à l'emploi par la formation professionnelle	202 659 150	337 548 500	14 230 000	15 545 000	-3 655 000	-3 655 000	3 500 000	3 500 000	199 004 150	333 893 500	17 730 000	19 045 000
Faciliter l'orientation et la promotion des métiers	20 460 000	20 010 000	5 575 000	5 460 000	10 000	10 000	0	0	20 470 000	20 020 000	5 575 000	5 460 000
Permettre la formation aux métiers du sanitaire et social	117 645 000	113 322 000	7 220 000	9 192 500	-105 000	-105 000	0	0	117 540 000	113 217 000	7 220 000	9 192 500
Préparer les jeunes à l'autonomie et à la citoyenneté	8 290 000	7 990 000	500 000	2 142 866	264 000	264 000	-200 000	496 000	8 554 000	8 254 000	300 000	2 638 866
Renforcer la participation, l'engagement citoyen et la cohésion sociale	2 615 000	2 615 000	2 000 000	2 000 000	-100 000	-100 000	0	0	2 515 000	2 515 000	2 000 000	2 000 000
Soutenir le développement des pratiques sportives	19 723 000	13 393 000	36 966 000	22 892 499	1 721 000	1 471 000	1 750 000	0	21 444 000	14 864 000	38 716 000	22 892 499
Mobilités	546 666 844	752 361 113	182 609 757	256 387 723	114 600 000	18 659 592	46 000 000	37 531 000	661 266 844	771 020 705	228 609 757	293 918 723
Accompagner le développement des grands réseaux de transport	4 930 000	3 580 000	68 017 667	79 808 019	0	0	0	0	4 930 000	3 580 000	68 017 667	79 808 019
Développer et accompagner le développement de l'intermodalité	1 620 000	1 664 000	8 679 000	10 642 332	0	-100 000	0	0	1 620 000	1 564 000	8 679 000	10 642 332
Moderniser le réseau régional de transport de voyageurs	0	7 000 000	71 622 090	139 230 062	0	0	45 800 000	32 000 000	0	7 000 000	117 422 090	171 230 062
Offrir un service de qualité aux voyageurs	540 116 844	740 117 113	34 291 000	26 707 310	114 600 000	18 759 592	200 000	5 531 000	654 716 844	758 876 705	34 491 000	32 238 310
Attractivité	118 295 700	128 784 933	290 187 935	184 033 216	4 703 865	1 698 865	9 099 578	6 220 078	122 999 565	130 483 798	299 287 513	190 253 294
Accompagner le rayonnement et l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	8 388 000	12 548 386	64 800 000	31 661 800	0	-50 000	0	3 500 000	8 388 000	12 498 386	64 800 000	35 161 800
Accompagner les transitions et développer la performance industrielle	22 953 277	23 796 531	118 450 000	73 212 524	430 000	-255 000	8 990 000	4 540 000	23 383 277	23 541 531	127 440 000	77 752 524
Assurer le rayonnement international et transfrontalier à travers la coopération	3 516 403	3 475 648	16 295 000	1 545 000	420 000	470 000	-53 922	-153 922	3 936 403	3 945 648	16 241 078	1 391 078
Faire de la destination Grand Est une destination touristique de notoriété	14 971 320	14 071 320	10 089 635	10 639 635	700 000	740 000	0	1 450 000	15 671 320	14 811 320	10 089 635	12 089 635
Le Grand Est comme territoire d'expérimentation des innovations	11 802 000	12 715 188	8 100 000	7 758 823	2 066 865	646 865	0	-3 116 000	13 868 865	13 362 053	8 100 000	4 642 823
Promouvoir l'image et la notoriété de la région	0	5 968 000	0	18 000	0	-40 000	0	0	0	5 928 000	0	18 000
Renforcer l'attractivité des territoires et accélérer l'internationalisation des entreprises	4 353 500	4 787 660	0	0	0	0	0	0	4 353 500	4 787 660	0	0
Révéler le patrimoine culturel	5 662 058	5 662 058	9 309 000	9 224 302	245 000	0	0	0	5 907 058	5 662 058	9 309 000	9 224 302
Soutenir la compétitivité de l'agriculture, l'agroalimentaire et de la filière bois	11 367 000	10 478 000	50 917 000	36 124 000	187 000	187 000	0	0	11 554 000	10 665 000	50 917 000	36 124 000
Soutenir la création contemporaine et la diffusion culturelle	35 282 142	35 282 142	12 227 300	13 849 132	655 000	0	163 500	0	35 937 142	35 282 142	12 390 800	13 849 132
Territoires et Proximité	36 400 412	103 829 099	188 295 735	153 382 000	2 842 720	1 583 000	48 670 143	14 120 000	39 243 132	105 412 099	236 965 878	167 502 000
Agir pour une région à énergie positive et sobre en ressources	31 990 412	17 962 101	49 970 735	35 695 000	1 872 720	1 210 000	23 427 143	7 100 000	33 863 132	19 172 101	73 397 878	42 795 000
Développer une stratégie globale de santé dans toute la Région	1 000 000	1 000 000	10 000 000	6 750 000	-20 000	10 000	0	0	980 000	1 010 000	10 000 000	6 750 000
Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires	3 310 000	84 766 998	66 325 000	61 037 000	1 000 500	373 500	25 248 000	4 600 000	4 310 500	85 140 498	91 573 000	65 637 000
Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	100 000	100 000	62 000 000	49 900 000	-10 500	-10 500	-5 000	2 420 000	89 500	89 500	61 995 000	52 320 000
Fonds Européens	183 420 603	63 202 322	554 539 075	289 255 241	2 000 000	2 007 800	17 000 000	21 444 143	185 420 603	65 210 122	571 539 075	310 699 384
Mobiliser les fonds européens au profit des tous les acteurs et territoires du Grand Est	183 420 603	63 202 322	554 539 075	289 255 241	2 000 000	2 007 800	17 000 000	21 444 143	185 420 603	65 210 122	571 539 075	310 699 384
Ressources et moyens	44 455 210	221 914 694	40 560 800	230 115 998	2 544 000	9 867 408	4 880 922	1 694 622	46 999 210	231 782 102	45 441 722	231 810 620
Accompagner la transformation	4 455 210	4 884 317	12 260 800	9 712 302	2 544 000	0	4 880 922	1 694 622	6 999 210	4 884 317	17 141 722	11 406 924
Améliorer le pilotage et la gestion des risques de la collectivité	0	6 009 800	0	0	0	-20 592	0	0	0	5 989 208	0	0
Assurer le fonctionnement de l'administration régionale (hors ATTEE)	0	136 355 207	0	335 000	0	4 835 000	0	0	0	141 190 207	0	335 000
Assurer le fonctionnement des instances délibératives	0	12 307 870	0	0	0	0	0	0	0	12 307 870	0	0
Assurer l'ingénierie financière	40 000 000	52 385 500	20 000 000	212 853 696	0	4 653 000	0	0	40 000 000	57 038 500	20 000 000	212 853 696
Poursuivre l'adaptation du fonctionnement de la collectivité pour gagner en efficacité	0	9 972 000	8 300 000	7 215 000	0	400 000	0	0	0	10 372 000	8 300 000	7 215 000
TOTAL BUDGET	1 389 501 419	2 104 149 301	1 602 926 302	1 429 882 080	255 395 585	53 016 665	143 700 643	88 305 843	1 644 897 004	2 157 165 966	1 746 626 945	1 518 187 923

*incluant revolving (11,5M€)